

VERVIERS

« L'objectif n° 1 au CPAS c'est l'humain, pas la fraude sociale » !

Le chef de groupe cdH au CPAS, Jean-Marie Delobel n'est pas, non plus, sur la même longueur d'onde que Freddy Breuwer (MR).

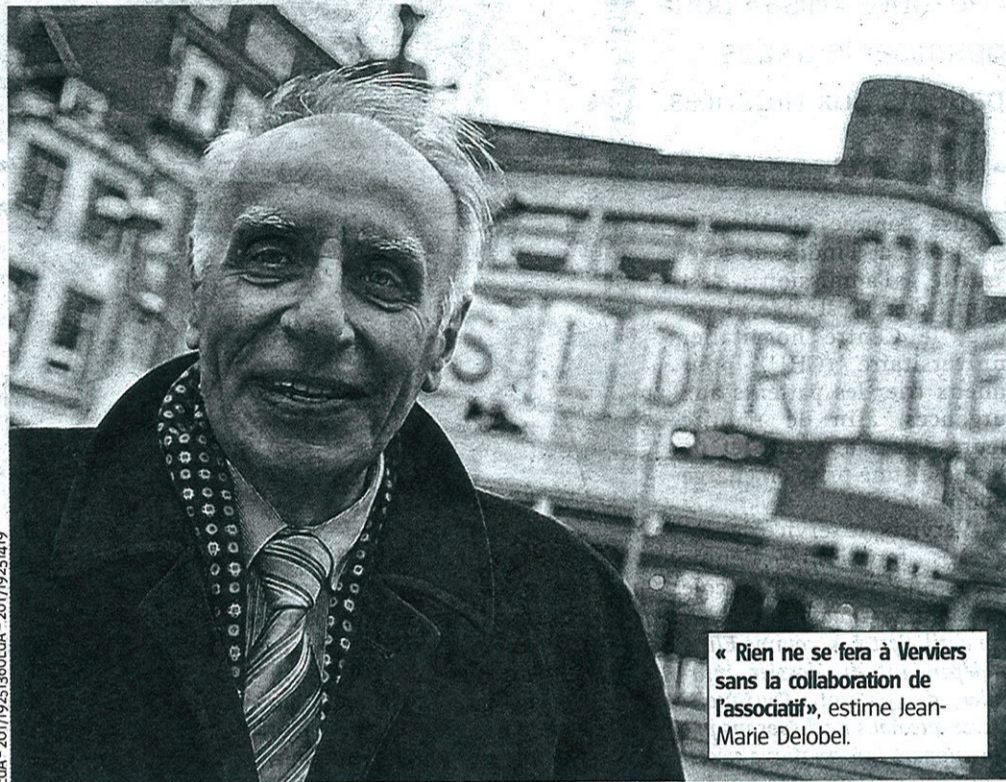
● Claude GILLET

Fâché, Jean-Marie Delobel ? « Non, je ne suis pas fâché. En politique, j'en ai vu d'autres depuis les années. Disons, perplexé. »

Jean-Marie Delobel est le chef de groupe cdH au CPAS de Verviers. Et à ce titre, il s'étonne de la sortie de son partenaire de la majorité, Freddy Breuwer (MR). Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il ne partage pas la même vision que le président du CPAS en ce qui concerne l'apprentissage du français sous contrôle.

« L'objectif numéro 1 n'est pas de réprimer la fraude sociale. Moi aussi, bien sûr, je veux qu'on s'intéresse à cette fraude. Mais l'objectif numéro 1, c'est l'humain ! Et avant de me poser la question de la sanction, je me pose la question de la réussite du parcours d'intégration. »

Parce qu'ajoute Jean-Marie Delobel « l'objectif du CPAS est d'abord de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. C'est quand même



« Rien ne se fera à Verviers sans la collaboration de l'associatif », estime Jean-Marie Delobel.

EPA - 20179251360EdA - 20171925419

la fondement de tout. Je ne comprends pas qu'on oublie ça. Le CPAS doit avoir des règles mais, il doit d'abord permettre à chacun de vivre dignement. »

Le français, oui mais...

Intégration réussie, apprentissage du travail, chance de trouver un emploi et de faire vivre sa famille sont autant de points que Jean-Marie Delobel partage avec Freddy Breuwer. Il ne remet évidem-

ment pas en cause l'importance d'apprendre la langue. (lire par ailleurs)

Non, ce qu'il fustige, c'est la méthode répressive et très en « solo » du chef de file MR.

« J'avais demandé au partenaire MR que nous puissions nous concerter avant toute décision faite au nom de la majorité. À ma grande surprise, j'ai découvert les interventions médiatiques de Freddy Breuwer. Prise de position dont le cdH ne partage pas tous les dé-

tails. »

Le représentant des Humanistes au sein de l'institution sociale pense que « l'on peut pousser les gens à entrer dans cette stratégie de l'intégration réussie et de l'apprentissage du français. Mais il ne faut pas se leurrer, il faudra du temps et des moyens. Et rien ne se fera sans une vraie collaboration, dans le respect, avec l'associatif. Et là c'est autre chose que d'écrire un objectif et de prévoir des sanctions. » ■

Un mauvais plan financier ?

« La loi du 26 mai 2002 sur l'intégration sociale précise bien que toute personne en difficulté doit faire ce qu'il faut pour s'intégrer, explique Philippe Defeyt, écolo et président du CPAS de Namur, mais surtout un spécialiste qui connaît très bien les rouages de l'aide sociale.

Et si des personnes ne font pas cet effort, on pourrait retirer le revenu d'intégration ?

« Oui, on pourrait mais la décision serait immédiatement contestée devant une juridiction (tribunal du travail) Mais la décision ne revient pas au président du CPAS seul. Un certain nombre de CPAS ne prendront pas cette sanction car des enfants ou un conjoint n'ont pas à subir ça.

Et surtout, au coup suivant, on fait quoi. Imaginez que le loyer ne soit plus payé et qu'il ait une expulsion, c'est le même CPAS qui devrait prendre en charge les dépenses de nourriture et d'hébergement. Mais cette fois à 100 % à sa charge alors que le RIS est subsidié par le Fédéral à hauteur de 65 % ! » ■

4 QUESTIONS À JEAN-MARIE DELOBEL SUR LA POLÉMIQUE

Un « Article 60 » suspendu à Lire et Écrire ?

« La décision est du ressort du bureau permanent, composé de quatre personnes (2 MR, 1 cdH et 1 PS). Lundi dernier – contrairement à ce qu'a laissé entendre Freddy Breuwer – le bureau a reporté cette décision au lundi 18 janvier. C'est la même surprise que pour le reste. Rien n'est décidé ! (NDLR : Freddy Breuwer a dit qu'il suspendait cet « article 60 », c'est-à-dire une personne mise à disposition, si Lire et Écrire ne voulait pas collaborer sur le plan des contrôles dans le cadre de l'apprentissage du français).

« On doit en discuter. Et une discussion de majorité se discute en majorité. Et, sauf preuves contraires, nous sommes favorables à l'octroi d'un « article 60 » à Lire et Écrire. » ■

Apprentissage : « Lire et Écrire » hors-jeu ?

« Allons ! Il y a à Verviers toute une série d'opérateurs, pour apprendre le français. Et Lire et Écrire fait partie des incontournables. Ce n'est pas une petite association marginale. C'est vraiment une association reconnue en Communauté française comme un opérateur fiable.

Il faut entrer en dialogue avec ces associations. Croire que l'on peut imposer sans discuter, c'est d'un autre âge. Les associations ont une connaissance du terrain. Nous avons beaucoup à gagner à travailler ensemble. Les associations cherchent des moyens et le CPAS cherche des acteurs. Public et privé doivent travailler ensemble. Rien n'est possible autrement. » ■

Suspensions et liste de contrôles ?

Suspensions ? « Le président du CPAS n'a pas ce pouvoir. Pour ce qui est de retirer ou attribuer un soutien financier du CPAS à une personne, la décision revient à un comité spécial du CPAS composé de cinq personnes (le président, 2 MR, 1 cdH, et 1 PS) Et chaque décision est prise après communication des résultats d'une enquête sociale approfondie menée par des travailleurs sociaux du CPAS. Je tins d'ailleurs à souligner l'excellent travail des assistant(e)s social(les)ux »

Contrôles ? « Ce travail revient à des travailleurs sociaux qui observent des règles de déontologie et de confidentialité. Par ailleurs, n'oublions pas qu'il y a quand même une loi sur la protection de la vie privée. » ■

L'important, la qualité de l'apprentissage ?

« L'important, c'est amener de la motivation et permettre cet apprentissage dans de bonnes conditions. À ce sujet, je suis convaincu qu'il faut que cet apprentissage soit confié à des pédagogues et des personnes compétentes. Dans ce domaine, il ne suffit pas d'avoir de la bonne volonté, il faut savoir enseigner. Bien sûr, ça peut-être des bénévoles. Mais des bénévoles qui ont la formation voulue pour enseigner.

Avec l'associatif, nous devons fixer des objectifs et des critères d'évaluation (des associations) Pour les apprenants, le contrôle doit être exercé par les travailleurs sociaux. Mais sans communiquer de listes, qui doivent être confidentielles. » ■

« Simpliste et inacceptable »

Hugues Henry, directeur de Lire et écrire Liège, et Claude Emonts, président du CPAS de Liège, réagissent aussi : « En tant que directeur de l'ASBL Lire et Écrire et président de CPAS, nous nous devons de réagir aux propos de Freddy Breuwer qui veut conditionner l'octroi du RIS au suivi de cours de français. Claude Emonts rappelle qu'il se positionne également en faveur du caractère obligatoire des cours de français destinés aux personnes primo-arrivantes qui ne maîtriseraient pas suffisamment la langue locale et que cette obligation doit aussi être assortie d'une sanction adaptée. Par contre, nous ne pouvons pas admettre que cette sanction soit une privation de la dignité humaine via la suppression du revenu d'intégration sociale ! Nous considérons donc que le positionnement de M. Breuwer est simpliste et inacceptable. »